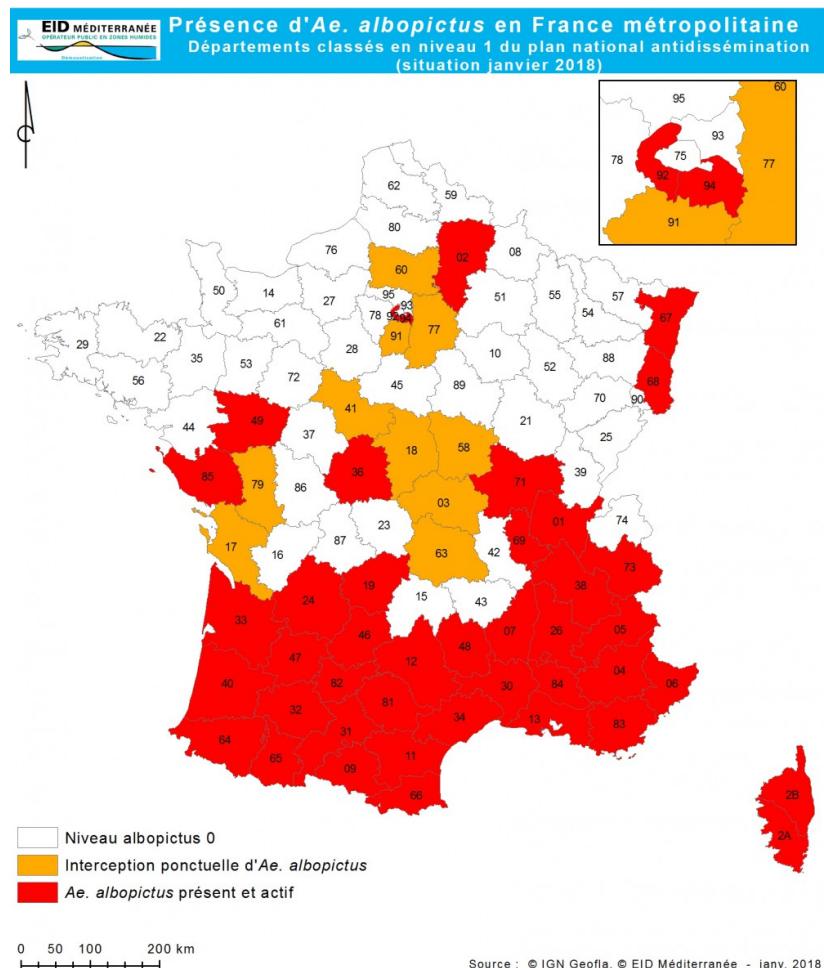


Dispositif préfectoral de lutte contre la dissémination du moustique tigre *Aedes albopictus*

Aedes albopictus, aussi appelé **moustique tigre**, est un moustique originaire d'Asie qui est implanté depuis de nombreuses années dans certains départements français d'outre-mer de l'Océan Indien et en Europe.

Il colonise à présent tout le sud de la France et le Vaucluse n'est donc pas épargné



Cet insecte peut être vecteur de maladies comme le zika, la dengue et le chikungunya. Le risque épidémique reste toutefois limité puisqu'il n'existe pas aujourd'hui de cas autochtones (c'est à dire contracté en France métropolitaine) de contamination dans le Vaucluse.

Toutefois afin de prévenir la circulation locale des virus, **le préfet a adopté**, par arrêté en date du 24 avril 2018, **un nouveau plan anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du zika dans le département de Vaucluse**.

https://www.paca.ars.sante.fr/system/files/2018-05/84_AP_LAV_2018.pdf

L'Agence Régionale de Santé coordonne en lien avec les services territoriaux (Conseil Départemental et collectivités de Vaucluse) les actions de ce plan.

Ce dispositif consiste à assurer une surveillance entomologique des populations de moustiques et une surveillance épidémiologique des cas suspects de chikungunya et de dengue.

Lorsqu'un cas de dengue, de chikungunya ou de Zika est signalé, des mesures sanitaires de protection de la personne et de ses proches au travers d'une enquête de voisinage seraient prises ainsi que des mesures de démoustication du domicile et des lieux fréquentés par la personne malade.

Tous les acteurs de ce plan sont mobilisés pour sensibiliser la population aux bons gestes de lutte contre la prolifération de ce moustique.